



DOSSIER DE **RENOUVELLEMENT** DE CANDIDATURE – **2025** DISPOSITIF DE REPIT

Date de création : Oct 2024	Date de modification : Oct 2024	Date de diffusion : Oct 2024
Rédacteur(s) : Bureau Des entrées	Vérifié par : Direction	Approuvé par : Qualificienne

Votre enfant a bénéficié du dispositif de répit sur l'année 2024.
Nous vous invitons à mettre à jour ses informations administratives pour
l'année 2025 en complétant le dossier ci-joint.

Nom/Prénom de l'enfant :

Pièces à joindre au dossier (réactualisation)

	DESCRIPTIF	Pièce remise
	Notification de la MDPH (merci de vérifier la validité du document)	
	Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale sur laquelle figure votre enfant – OBLIGATOIRE (merci de vérifier la validité du document)	
	Photocopie de la carte de votre mutuelle complémentaire OBLIGATOIRE (Merci de vérifier la validité du document)	
	Assurance scolaire de l'année en cours – OBLIGATOIRE	
	Copie intégrale du (des) livret(s) de famille	
	Une photo d'identité de l'enfant	
	Ordonnances en cours (traitements et régime) + copie vaccinations + volet médical Sous pli confidentiel à destination du service médical	

**Merci de transmettre les pièces justificatives demandées
(cases cochées) en format PDF**

VOLET MEDICAL



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de complémentaire santé :

Représentant légal qui sera prévenu en cas d'urgence : (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) :

.....
.....



Médecin traitant (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) :

.....
.....

Prises en charge libérales	OUI	NON	Nom du professionnel adresse – n° de téléphone	Modalités (1 fois/jour, etc...)
Kinésithérapeute				
Infirmier				
Autres :				

Vaccinations : merci de joindre la photocopie du **carnet de santé**

Tournez la page



Antécédent médicaux et chirurgicaux pouvant avoir un impact dans l'accompagnement :

.....
.....
.....



Traitements : (merci de joindre la **dernière ordonnance**)

.....
.....

Observations : (merci de noter ci-dessous toutes informations médicales que vous jugerez utiles)

.....
.....
.....
.....



Date : / /

Signature :

Cadre réservé à l'infirmierie :



DROIT D'HOSPITALISATION

(Ces autorisations sont valables seulement sur le temps du dispositif REPIT)

Date de création : Oct 2024

Date de modification : Oct 2024

Date de diffusion : Oct 2024

Rédacteur(s) : Bureau des entrées

Vérifié par : Direction

Approuvé par : Qualificienne



Je soussigné(e) :

- Père
- Mère
- Tuteur légal

Responsable légal de (nom et prénom de l'enfant) :

Demeurant à :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel travail :

hôpital



• **Autorise le dispositif de REPIT à prendre les mesures pour :**

- Le transport en urgence de mon enfant à l'hôpital par le SAMU ou les pompiers en cas d'accident
- Une hospitalisation / une opération urgente si nécessaire

• **Je souhaiterais toutefois, dans la mesure du possible, que mon enfant soit admis :**

- A l'hôpital
- A la clinique
- Je laisse l'administration libre de choisir l'établissement hospitalier



En tant que responsable légal, vous êtes tenu d'accompagner votre enfant à l'hôpital/clinique

Date : / /

Signature :



ALLERGIES ET/OU INTOLERANCES ALIMENTAIRES

(Ces autorisations sont valables seulement sur le temps du dispositif REPIT)

Date de création : Oct 2024	Date de modification : Oct 2024	Date de diffusion : Oct 2024
Rédacteur(s) : Bureau des entrées	Vérifié par : Direction	Approuvé par : Qualitiienne

Je soussigné (NOM/Prénom du représentant légal)

Certifie que mon enfant (NOM – PRENOM du jeune)

Né(e) le

- Présente une allergie ou une intolérance**
(merci de nous transmettre un courrier de votre médecin traitant)

Préciser le ou les type(s) l'allergie ou intolérance :

.....

- Ne présente pas d'allergie ou d'intolérance**

Fait à le

Signature du représentant légal :



Autorisation parentale

(Ces autorisations sont valables seulement sur le temps du dispositif REPIT)

Date de création : Oct 2024	Date de modification : Oct 2024	Date de diffusion : Oct 2024
Rédacteur(s) : Bureau des entrées	Vérifié par : Direction	Approuvé par : Qualificienne

DROIT A L'IMAGE

- Oui, j'accepte que mon enfant soit photographié / filmé dans le cadre de son accueil au sein du Dispositif de Répit
- Non, je n'accepte pas que mon enfant soit photographié / filmé dans le cadre de son accueil au sein du Dispositif de Répit

Date :

Nom, prénom du jeune :

Nom, Prénom du responsable légal :

Règlement de fonctionnement

- J'atteste avoir bien pris connaissance du règlement de fonctionnement du Dispositif de Répit ci-après.

Signature du responsable légal
(ou du jeune majeur le cas échéant)



Règlement de fonctionnement du Dispositif de Répit

❖ Pour les week-ends INTERNAT :

Les arrivées : Les enfants arrivent à l'IME LE LOGIS DE VILLAINNE – 79400 AZAY-LE-BRÛLÉ, à **partir de 14 h 30 les vendredis de chaque week-end concernés** (ou dès 14h00 pour les jeunes étant déjà pris en charge sur l'IME Le Logis de Villaine le vendredi).

Les départs : Les enfants partent **les lundis entre 9 h 00 et 10 h 30** (ou jusqu'à 11 h 00 pour les jeunes étant pris en charge sur l'IME Le Logis de Villaine le lundi matin).

Sur les temps d'internat, nous vous demandons de prévoir le linge personnel et des vêtements ainsi qu'un nécessaire de toilette. Vous voudrez bien faire le nécessaire pour que tous **les vêtements soient marqués au nom de votre enfant**.

❖ Pour les week-ends EXTERNAT :

Les enfants arrivent à l'IME LE LOGIS DE VILLAINNE – 79400 AZAY-LE-BRÛLÉ, entre **9 h 15 et 9 h 30 et vous pouvez récupérer votre enfant entre 16 h 15 et 16 h 30**.

Votre enfant doit porter une **tenue adaptée en fonction de la météo prévue** pour la journée (prévoir une tenue de rechange).

❖ Pour les VISITES A DOMICILE/ PRISES EN CHARGES INDIVIDUELLES :

Elles sont organisées avec le référent éducatif directement en amont. Les visites à domicile sont programmées de quelques heures à une demi-journée.
Horaires compris entre 9 h 30 et 16 h 45.

❖ Pour les VACANCES D'HIVER, DE PAQUES, DE La TOUSSAINTS :

Les jeunes sont accueillis à l'IME LE LOGIS DE VILLAINNE en internat.

La semaine :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi entre 9 h 30 et 10 h 30**.

Les départs : Les enfants partent **le vendredi entre 9 h 00 et 10 h 00**

Le dernier week-end des petites vacances :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le vendredi entre 16 h 00 et 17 h 00**.

Les départs : Les enfants partent **le lundi entre 9 h 00 et 10 h 00**

❖ Pour les VACANCES ESTIVALES :

Les jeunes sont accueillis à l'IME LE LOGIS DE VILLAINNE en internat.

La 1^{ère} semaine :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi entre 9 h 30 et 10 h 30**.

Les départs : Les enfants partent **le vendredi entre 9 h 00 et 10 h 00**

Les week-ends :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le vendredi entre 16 h 00 et 17 h 00.**

Les départs : Les enfants partent **le lundi entre 9 h 00 et 10 h 00**

Les autres semaines :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi entre 16 h 00 et 17 h 00.**

Les départs : Les enfants partent **le vendredi entre 9 h 00 et 10 h 00**

❖ **LE TRANSPORT** : Les responsables légaux ont la charge du transport de leur enfant en internat et en externat.

Toute personne accompagnant l'enfant doit se présenter directement sur le groupe en faisant du lien avec l'éducateur référent (vérification des médicaments, ordonnances, vêtements...)



Pour tout départ ou arrivé en dehors de ces créneaux horaires, ou en cas de difficulté de transport, merci de vous rapprocher des coordinatrices pour préparer au mieux l'organisation du transport :



Mme Virginie AGRICOLE : 07 87 17 09 10

Mme Marie LECORNE : 07 89 33 55 91

❖ **L'ACCOMPAGNEMENT** : Les activités proposées sont principalement tournées vers le loisir et la détente.

❖ **LA DUREE DU REPIT** : L'accompagnement ne peut excéder **60 jours par année civile**. Ces jours peuvent être consécutifs ou non.

❖ **LES REPAS** : Les repas sont pris en charge par le Dispositif de Répit et sont confectionnés selon les régimes alimentaires de chacun.

❖ **LES MEDICAMENTS** : chaque famille doit préparer, en amont, **un pilulier au nom de l'enfant contenant les médicaments et l'ordonnance à jour** (cela peut être une trousse). **Si les médicaments ou l'ordonnance sont oubliés, l'équipe refusera l'accueil de votre enfant.**

❖ **COMPORTEMENT INADAPTE DU JEUNE** : En cas d'agression, la victime et l'agresseur ne peuvent pas rester ensemble sur l'offre de répit proposée. **Dès lors, l'agresseur se verra contraint de partir dans les plus brefs délais. Les représentants légaux ou l'astreinte ASE seront en charge d'organiser son retour au domicile au maximum dans les 2 heures après avoir été informés.** L'agression peut être physique ou psychologique. L'évaluation sera faite par le coordonnateur du Dispositif de Répit ainsi que par le cadre d'astreinte au besoin.

❖ **COMMUNICATION** : Pour l'ensemble des familles et des professionnels ayant sollicité l'accueil d'un jeune sur le Dispositif de Répit, un retour par mail vous sera fait après chaque accueil (ou par téléphone si vous ne disposez pas de mail).

❖ **ABSENCE** : Dans le souci de permettre à un maximum de familles / aidants de bénéficier du Dispositif de Répit, nous vous informons que **toute absence injustifiée entraînera une perte de priorité pour les inscriptions futures**. Cette mesure vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et à éviter les absences non justifiées qui pourraient bénéficier à d'autres aidants ou enfants ayant besoin de répit.

En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les coordinatrices dans les plus brefs délais.